Le projet solaire photovoltaïque **de Cercoux**

Les retombées locales

Dans le cadre de la mise en place d'un parc solaire photovoltaïque sur un territoire, celui-ci bénéficie de différentes retombées :

Les retombées fiscales

L'exploitation d'un parc solaire photovoltaïque est soumis annuellement à différents impôts, apportant des ressources aux collectivités locales que sont la commune, la communauté de communes et le département.

Les principales taxes sont l'**IFER** (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux), la **CFE** (cotisation foncière des entreprises) et la **taxe foncière**.

Pour le projet solaire photovoltaïque de Cercoux, d'une centaine de mégawatts, ces retombées fiscales annuelles seraient d'environ 363 000 € réparties comme suit :

Répartition des taxes versées annuellement pour l'ensemble des collectivités

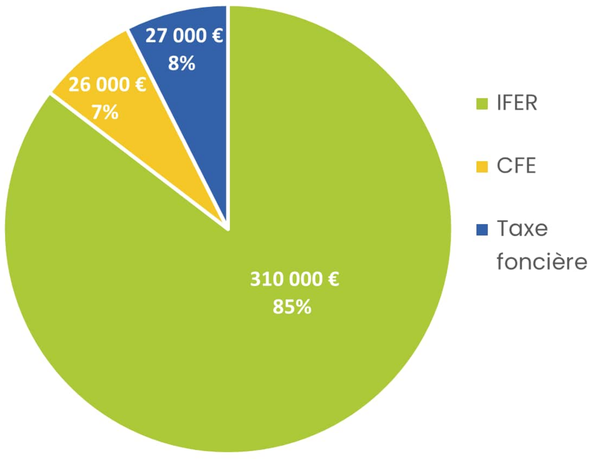

**Estimation pour un parc solaire de 100 MW. Pourra évoluer selon la loi de finance.*

Répartition des taxes versées annuellement par collectivité

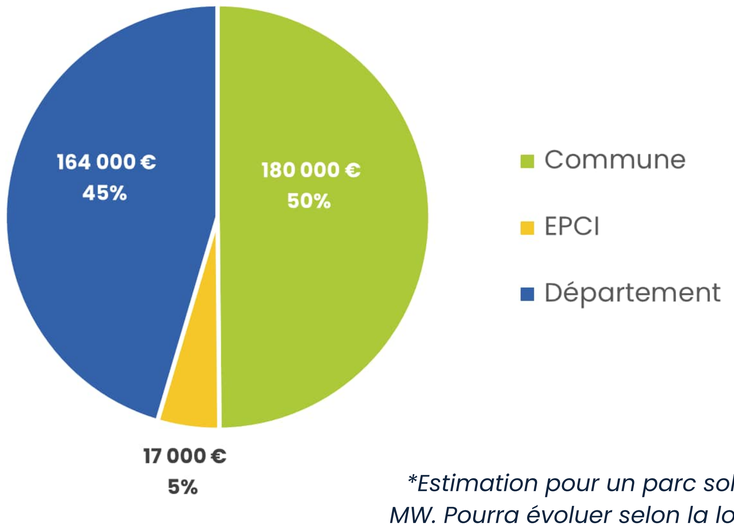

**Estimation pour un parc solaire de 100 MW. Pourra évoluer selon la loi de finance.*

A la construction du site, une part de la taxe d'aménagement sera également due au profit de la commune de Cercoux. Elle est évaluée, à ce jour, à environ 100 000 €.

Les mesures compensatoires

Dans le cadre de l'étude d'impact, plusieurs mesures compensatoires seront **définies par les bureaux d'études** au regard des impacts qu'aura le parc solaire photovoltaïque sur le milieu naturel.
Ces mesures sont actuellement en cours de définition, mais elles seront de deux ordres principaux :

1. La compensation pour le défrichement,
2. La compensation environnementale.

Les mesures d'accompagnement

Elles complètent le dispositif ERC, visent à proposer et accompagner des projets locaux, et sont définies en concertation avec les acteurs locaux.

Définissons les ensemble en 2024 !

Pour suivre le projet et échanger avec Voltalia

www.photovoltaique-cercoux.fr

voltalia
SOLAR • WIND • HYDRO • BIOMASS • STORAGE

demopolis concertation